



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillelet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT SERVICE DE GESTION DE CIMETIÈRES (SGC) AVEC LE GROUPE ELABOR	Décision 17/06/2025  N° DGS/2025/049

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que le contrat service de gestion de cimetières (SGC) avec le Groupe ELABOR est arrivé à expiration,

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir continuer à bénéficier de ce logiciel,

VU le devis n° 20241500 en date du 28.10.2024,

### DÉCIDE

#### Article 1 :

De signer avec le GROUPE ELABOR sis 18 rue des Mûrgers à MESSIGNY-ET-VANTOUX (21380) un contrat service de gestion de cimetières (SGC) ayant pour objet la fourniture d'une application de gestion des cimetières accessible à distance par le biais d'Internet ou d'un intranet local.

#### Article 2 :

Ce contrat est signé pour une période de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2030.

#### Article 3 :

Le montant de l'abonnement pour la période des 5 ans est arrêté à la somme de 3 149.60 € HT (TROIS MILLE CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE CENTIMES HORS TAXES), étant précisé que ce service sera payable annuellement, soit 629.92 € HT.

#### Article 4 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

#### Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : .....19 JUIN 2025.....

- sa publication sur le site internet de

la commune le : .....19 JUIN 2025.....

Fait à LUYNES, le 17 juin 2025

Le Maire

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250617-DGS\_2025\_049-AR

